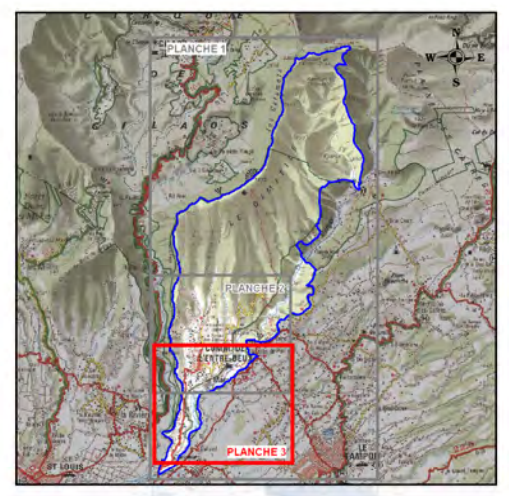


Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
- Commune de l'Entre-Deux -



Zonage réglementaire

- PLANCHE 3 - Secteur Sud, ville de l'Entre-Deux
Echelle 1/5 000

POUR APPROBATION

Mars 2010

LEGENDE :

- ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**
- R1 : Zone d'interdiction
 - R2 : Zone d'interdiction
 - R4 : Zone de projet possible sous maîtrise collective
 - B : Zone de prescription

- NATURE DU RISQUE :**
- B7 : glissements de terrain, coulées de boue
 - B9 : Chutes de blocs, chutes de pierre, éboulements

PLANCHE 3 : SECTEUR SUD,
VILLE DE L'ENTRE-DEUX

ECHELLE 1 / 5 000

Fond topographique : BD_topo_IGN 2003 + fond parcellaire
 Cartographie : BRGM - Service Géologique de la Réunion - 2010

